

AIDE AU PARCOURS D'AUTEURICES 2026



Dans le cadre de sa politique de structuration des parcours professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, la Région Nouvelle-Aquitaine crée une aide dédiée intitulée "Aide au parcours", destinée aux auteurices et auteurices-réalisateurices expérimentées de Nouvelle-Aquitaine.

Les parcours d'écriture se construisent souvent dans une grande discontinuité de revenus et trop souvent de précarité. En reconnaissant cette réalité, le dispositif vise à protéger le temps long de la création, condition indispensable à l'émergence d'œuvres singulières.

L'Aide au parcours encourage la prise de risque artistique, l'exploration de formes nouvelles, le travail de recherche ou de documentation, ainsi que l'expérimentation de méthodes d'écriture ou de production innovantes, autant de dimensions essentielles au renouvellement de la création régionale. Elle s'adresse à des auteurices et réalisateurices issus des disciplines artistiques du cinéma et de l'audiovisuel, et à des artistes-auteurices issues d'univers et pratiques artistiques variées qui souhaitent inscrire leur parcours dans le champ du cinéma, de l'audiovisuel et des expériences immersives.

Le soutien comporte deux volets complémentaires :

- Une aide individuelle, permettant à l'auteurice de dégager du temps de travail et de sécuriser une phase de recherche ou d'écriture,
- Un accompagnement structuré et personnalisé, fondé sur des rendez-vous réguliers et un suivi professionnel, destiné à identifier les besoins spécifiques de chaque auteurice et à mobiliser les ressources adéquates (expertise, formations, résidence, réseau, etc.).

En articulant soutien financier et accompagnement sur mesure, la Région entend renforcer durablement les trajectoires des auteurices et contribuer à la vitalité artistique du territoire.

I - OBJECTIFS

En accompagnant les parcours d'auteurices, la Région réaffirme sa volonté de garantir du temps et des moyens pour créer, de sécuriser les trajectoires professionnelles et de favoriser les rencontres qui nourrissent les œuvres. L'objectif est de permettre à la création de rester vivante, diverse et ancrée sur le territoire.

Le dispositif poursuit quatre objectifs principaux :

- Structurer et sécuriser les parcours professionnels : consolider des trajectoires souvent marquées par des discontinuités de revenus et des phases de fragilité, donner de la visibilité et des repères aux auteurices à des moments clés de leur carrière,
- Garantir un accompagnement adapté à la diversité des profils : permettre à des auteurices aux parcours variés d'accéder à un suivi personnalisé, mobiliser des ressources ciblées (experts, formations, résidences, réseau professionnel),
- Soutenir la création dans toutes ses temporalités :
 - Temps de recherche, d'exploration et d'expérimentation de nouvelles modalités d'écriture
 - Phases de fragilité, de transition ou d'évolution professionnelle
 - Périodes de développement, de consolidation ou de rayonnement des projets
- Préserver un espace pour approfondir la démarche artistique : offrir du temps dégagé des urgences opérationnelles (production, demandes de financement, obligations administratives), favoriser le renouvellement des pratiques et la prise de risque artistique.

II – BÉNÉFICIAIRES

Cet accompagnement s'adresse uniquement aux auteurices personnes physiques, exerçant à titre professionnel.

La demande d'aide peut être présentée par un ou deux co-auteurs. En cas de co-demande, au moins l'un des auteurs principaux du projet doit remplir les conditions d'éligibilité.

Sont éligibles les auteurices justifiant d'une expérience professionnelle significative. A ce titre, les auteurices issues de pratiques artistiques confirmées d'écriture et/ou de réalisation de films doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être domicilié en région Nouvelle-Aquitaine depuis au moins 12 mois à la date de la demande ;
- Être affilié ou assujetti à l'URSSAF artistes-auteurs (attestation d'affiliation, certificat immatriculation ou justificatif équivalent)
- Justifier d'une expérience artistique et avoir écrit et/ou réalisé (tout genre confondu) :
 - Soit une œuvre de longue durée (long métrage, unitaire ou série) de plus de 60 min produite professionnellement et diffusée (télévision/SMAD, salles de cinéma ou festivals de films reconnus, etc...) au cours des 10 années précédant la demande.
 - Soit deux œuvres de courte durée (dont des œuvres audiovisuelles de moins de 60 min) produites professionnellement et diffusées (télévision/SMAD, salles de cinéma ou festivals de films reconnus, etc...) au cours des 10 années précédant la demande.
 - Pour les artistes-auteurices issus d'autres disciplines artistiques, justifier d'une expérience artistique et avoir écrit et/ou réalisé deux œuvres vidéo produites professionnellement et diffusées dans un lieu, un évènement, un festival professionnels, au cours des 10 années précédant la demande.

Des justificatifs de production et de diffusion pourront être demandés.

III – DÉTAILS DE LA DEMANDE D'AIDE

La demande doit comporter les éléments suivants :

- **Une note de parcours.** (5 pages écrites maximum, accompagnées de visuels si souhaité)

Présentant :

- Le cheminement artistique et professionnel de l'auteurice
- Sa situation actuelle (étapes franchies, fragilités éventuelles, évolution en cours)
- Les enjeux qui motivent sa demande d'accompagnement et les besoins identifiés (temps, ressources, compétences, mobilité, réseau, méthodologie, etc.)

- **La présentation d'un à 3 projets artistiques en cours :** (3 pages écrites maximum par projet, accompagnées de visuels si souhaité)

- Œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, tous formats et genres confondus (y compris XR/VR), au stade de la conception
- Projets sans structure de production associé au moment du dépôt
- Exposé des intentions artistiques, de la démarche envisagée, des étapes à venir et de la nature des besoins pour avancer (documentation, expertise, résidence, structuration, rencontres professionnelles, etc.).

L'auteurice reste libre d'articuler sa demande selon les éléments qu'il ou elle juge les plus pertinents pour éclairer sa pratique, ses ambitions artistiques et les perspectives de travail que cet accompagnement permettrait d'ouvrir ou de consolider.

Le dossier doit être écrit en langue française.

Ne sont pas éligibles les programmes suivants :

Films d'école, captations et enregistrements d'événements, émissions télévisées de type "plateau", reportages audiovisuels, émissions de flux, clips musicaux, films institutionnels, publicités, films pédagogiques, les projets web à caractère promotionnel, pédagogique, ludique ou commercial, les projets générés par intelligence artificielle, les installations vidéos, les jeux vidéos ainsi que les projets faisant l'apologie de la violence, du crime, du racisme, des discriminations et ceux à contenu pornographique.

IV – MODALITÉS DE L'AIDE

L'aide comporte deux volets complémentaires :

- Une aide forfaitaire d'écriture de 12 000 €, destinée à sécuriser le temps de recherche, d'exploration ou de développement artistique
- Un accompagnement personnalisé, ajusté aux besoins de chaque auteure, pouvant inclure :
 - Compagnonnage ou mentorat artistique,
 - Formations ciblées,
 - Déplacements / mobilité professionnelle et développement de réseau,
 - Consultations juridiques ou stratégiques,
 - Etc.

L'aide peut être sollicitée au maximum deux fois au cours de la carrière d'un ou d'une même auteure.

La seconde demande est recevable uniquement si :

- Le solde de l'aide précédente a été acté
- La nouvelle demande présente des éléments actualisés, incluant :
 - Une mise à jour du parcours artistique et professionnel
 - Une évaluation des retombées du premier accompagnement
 - La présentation de nouveaux projets ou de nouvelles perspectives de travail.

Nature de l'aide : subvention forfaitaire, versée en deux fois : 70% à la signature et 30% au solde.

Cette aide est cumulable avec toutes autres aides publiques.

V - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement repose sur un suivi individualisé conçu pour répondre aux besoins identifiés par l'auteure :

Un entretien initial de diagnostic

Il permet :

- D'analyser le parcours de l'auteure, les enjeux actuels et les besoins spécifiques,
- De définir des objectifs réalistes et adaptés,
- D'identifier des ressources mobilisables (formations, expertise, réseau, mobilité, etc.)

Des rencontres intermédiaires

Elles peuvent être organisées en fonction de l'évolution du travail ou de l'apparition de nouveaux besoins.

Leur rôle est d'ajuster l'accompagnement, orienter vers de nouvelles opportunités, clarifier des choix.

Un entretien final

Il vise à évaluer :

- Les apports du dispositif,
- Les résultats obtenus,
- Les perspectives ouvertes pour la suite du parcours.

L'accompagnement s'inscrit dans une logique de soutien et non de pilotage : il respecte les choix, la démarche et le rythme de chaque auteurice.

Dans ce cadre, l'agence est un partenaire attentif, offrant un espace d'écoute, de conseil et d'orientation, dans le respect de la singularité artistique de chacun et de chacune.

En complément du suivi individuel, le dispositif comprend un ou des temps collectifs, destinés à favoriser la mise en réseau :

- Une rencontre de lancement, réunissant l'ensemble des bénéficiaires,
- Un temps collectif professionnel, permettant des échanges d'expériences, de la mise en réseau et une valorisation des parcours.

La durée totale de l'accompagnement, incluant l'ensemble des temps individuels et collectifs, est limitée à 24 mois maximum.

VI – PROCÉDURE DE DÉPÔT DE DEMANDE

La demande doit être transmise par le formulaire "[Parcours d'Auteurices 2026](#)" dûment rempli et accompagné du dossier joint en deux fichiers pdf, un fichier artistique et un fichier administratif.

VII - PIÈCES À FOURNIR

Un dossier artistique comprenant dans l'ordre

- Fiche candidature Aide au parcours d'auteurices signée (voir document joint)
- Note du parcours, 5 pages écrites maximum, accompagnées de visuels si souhaité, présentant : le cheminement artistique et professionnel, les orientations actuelles, les besoins et éventuellement la projection professionnelle ; une description précise des besoins identifiés (renforcement compétences, réseau, mobilité, documentation, expertise, etc.) en lien avec le développement du ou des œuvres présentées et la structuration de l'activité.
- Entre un et trois projets d'œuvres et pour chaque œuvre, un dossier comprenant : (3 pages écrites maximum par projet, accompagnées de visuels si souhaité)
 - Un résumé de 5 lignes,
 - Une présentation du projet : synopsis développé, note détaillée des intentions et de la démarche artistique, dispositif narratif ou expérientiel (XR/VR), etc.
 - Une note de besoin spécifique au projet.
 - Budget et plan de financement prévisionnels liés aux œuvres (voir modèle en fiche jointe)
- Liens vers les œuvres précédentes

- Un CV à jour
- Lettre de demande motivée et signée adressée au Président de Région

Un dossier administratif comprenant dans l'ordre

- Attestation d'affiliation / certificat immatriculation à l'URSSAF artistes-auteurs ou justificatif équivalent
- Dernier avis d'imposition
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Attestation de diffusion des œuvres précédentes (liste, avec liens ou attestations, de sélections en festivals ; attestations de prix ; date de sortie de films, avec lien vers sites de référence ; copie de PAD de la chaîne...)
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité
- RIB

VII – MODALITÉS D'ATTRIBUTION

ALCA vérifie l'éligibilité de chaque dossier. Si nécessaire, l'agence peut solliciter des informations ou pièces complémentaires afin de finaliser l'instruction.

Une fois la recevabilité établie, ALCA procède à l'analyse des demandes et organise un comité d'examen.

Le comité évalue les parcours, les besoins et les projets au regard des objectifs du dispositif et formule un avis motivé.

L'aide est sélective.

Calendrier prévisionnel :

Date de dépôt : 28 avril 2026 inclus

Date de comité pour les auditions : 23 / 24 juin 2026

ALCA s'engage à informer les candidats et les candidates des décisions dans les meilleurs délais, en fonction :

- du volume des demandes reçues,
- des dates de réunion du comité,
- et des modalités de mise en œuvre validées par la Région.

IX – ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES RETENUS

Les auteurices bénéficiaires s'engagent à :

- Participer aux rendez-vous obligatoires prévus dans le cadre du suivi (diagnostic initial, rendez-vous intermédiaires si proposés, entretien final),
- Fournir les documents et justificatifs nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement,
- Informer ALCA de toute évolution significative du parcours ou des projets pouvant impacter la mise en œuvre du dispositif,

- Mentionner le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'accompagnement d'ALCA dans toute communication ou présentation publique des œuvres développées.

X – CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

ALCA : renseignements pour les dépôts, instruction et suivi de l'accompagnement :

Noémie Benayoun, chargée de mission création

noemie.benayoun@alca-nouvelle-aquitaine.fr / 05 47 50 10 08

Zélie Geoffroid, assistante

zelie.geoffroid@alca-nouvelle-aquitaine.fr / 05 47 50 10 29

Région Nouvelle-Aquitaine : suivi administratif et financier :

Valérie Fumet, chargée de mission cinéma

valerie.fumet@nouvelle-aquitaine.fr



ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE
+33 (0)5 47 50 10 00
www.alca-nouvelle-aquitaine.fr



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE